

Communiqué

Prolongement du report des échéances des obligations fiscales face à la crise sanitaire Covid-19

Face à la situation d'urgence sanitaire qui perdure, le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction Générale des Impôts, conscient des difficultés rencontrées par les contribuables pour honorer leurs obligations fiscales, a décidé de prolonger les échéances des obligations fiscales suivantes :

- Impôt synthétique : dernier délai de déclaration et de paiement, le 15 juin 2020 ;
- Impôt sur les revenus : possibilité de paiement en 2 échéances, la moitié au 15 mai et l'autre moitié au 15 juin 2020 ;
- Dépôt des états financiers reporté au 30 juin 2020 ;
- Droit de communication des marchandises vendues/achetées et des sommes versées à des tiers : dernier délai de déclaration le 30 juin 2020.

La Direction Générale des Impôts incite toujours tous les contribuables à utiliser les modes de déclaration et de paiement à distance déjà mis à leur disposition notamment e-Hetrapayment, e-Hetrapone pour la Région Analamanga et Hetraonline.

Fait à Antananarivo, le 05 MAY 2020
Le Directeur Général des Impôts



GERMAIN
Inspecteur des Impôts